

LE RÉSEAU DE TÉLÉVISION

de la Radiodiffusion Télévision Française

NOTRE numéro spécial d'octobre nous permet, comme chaque année, de faire le point sur l'état actuel du Réseau de Télévision en France.

Grâce à la mise en service des nouveaux émetteurs de Brest, Carcassonne et Gex, l'ensemble du territoire est désormais à peu près entièrement arrosé par la télévision. Dans les régions montagneuses où le relief constitue un obstacle majeur à la propagation, la multiplication des réémetteurs a permis de réduire les zones d'ombre à quelques rares zones, généralement à faible densité de population.

NOUVEAUX ÉMETTEURS

Le nouvel émetteur de Brest, qui émet en polarisation horizontale dans le canal F8, a permis de couvrir l'extrême pointe de la Bretagne, et celui de Gex, Mont-Rond, en polarisation verticale, dans le canal F7, a fait disparaître la tache d'ombre qui subsistait au sud et à l'ouest de la région du lac de Genève.

La Radiodiffusion-Télévision Française a procédé, le 7 octobre 1961, à la mise en service de l'émetteur de Télévision de Carcassonne-Pic de Nore. La puissance crête-image est de 20 kW et la puissance porteuse son 5 kW. Cet émetteur a remplacé l'émetteur provisoire de 500 W, même canal, même polarisation. Il fonctionne à demi-puissance en attendant sa mise en service à titre définitif.

On peut considérer que le réseau d'émetteurs du premier programme est maintenant terminé, à l'exception, toutefois, de l'émetteur du Pic du Midi, dont les installations définitives ne sont pas encore terminées, et le déplacement de l'émetteur de Strasbourg, dont les installations doivent être transférées à une quinzaine de kilomètres.

LE RESEAU DES REEMETTEURS

Le réseau des réémetteurs se complète progressivement. Parmi les tout derniers, intégrés au réseau, citons :

La Motte d'Aveillans (Isère), Région de Lyon. Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F 5.

Fréquence image : 164,00 MHz. Fréquence son : 175,15 MHz. Polarisation : Verticale (V). *Emetteur-pilote* : Grenoble F. 10 - H.

Saint-Valéry-en-Caux - Falaise d'Aval (Seine-Maritime), Région de Paris. Puissance crête image : 3 W. Puissance porteuse son : 0,75 W. Canal d'émission : F 5.

Fréquence image : 164,00 MHz. Fréquence son : 175,15 MHz. Polarisation : Verticale (V). *Emetteur pilote* : Rouen F. 10 - H.

Serrières-Andance - « Tour d'Albon » (Ardèche), Région de Lyon. Puissance crête image : 3 W. Puissance porteuse son : 0,75 W. Canal d'émission : F7.

Fréquence image : 177,15 Hz. Fréquence son : 188,30 MHz. Polarisation : Horizontale (H). *Emetteur pilote* : LYON - Mont-Pilat F. 12 - H.

Viviez - « Mas del Bosc » (Aveyron), Région de Toulouse. Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F. 8.

Fréquence image : 186,55 MHz. Fréquence son : 175,40 MHz. Polarisation : Horizontale (H). *Emetteur pilote* : Aurillac - La Bastide du Haut-Mont F. 11 - V.

Aubenas - « Ste-Marguerite de Vals » (Ardèche). Puissance crête image : 3 W. Puissance porteuse son : 0,75 W. Canal d'émission : F. 6.

Fréquence image : 173,40 MHz. Fréquence son : 162,25 MHz. Polarisation : Verticale (V). *Emetteur pilote* : Marseille (Grande Etoile) : F. 8 H.

Ault-Bel Air (Somme). Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F.7 - Bande III.

Fréquence image : 177,15 MHz. Fréquence son : 188,30 MHz. Polarisation : Verticale (V). *Emetteur pilote* : Amiens-Bouvigny F.11 - V.

Espalion - « Le Fraisse » (Aveyron). Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F.8.

Fréquence image : 186,55 MHz. Fréquence son : 175,40 MHz. Polarisation : Horizontale (H.). *Emetteur pilote* : Aurillac - La Bastide du Ht-Mont F11 V.

Fumay (Ardennes). Puissance crête image : 3 W. Puissance porteuse son : 0,75 W. Canal d'émission : F. 12.

TABLEAU I Emetteurs principaux

Nom de la station	Canal et polarisation	Puissance de l'émetteur
Ajaccio - La Punta (P)	4 H	50 W
Amiens - Bouvigny	11 V	20 kW
Aurillac - La Bastide	11 V	500 W
Bastia - Serra di Pigno (P)	2 V	50 W
Besançon - Lomont	4 V	3 kW
Bordeaux - Bouliac	10 H	500 W
Bourges - Neuvy-les-deux-Clochers	9 H	20 kW
Brest - Roc Trédudon	8 H	5 kW
Caen - Mont Pinçon	2 H	20 kW
Cannes - Pic de l'Ours	6 V	3 kW
Carcassonne - Pic de Nore	4 V	500 W
Clermont - Puy-de-Dôme	6 V	10 kW
Dijon - Nuits-Saint-Georges	10 V	500 W
Fonfrède - Le Pic (P)	12 H	50 W
Gex - Mont-Rond	7 V	40 W
Grenoble - Chamrousse	10 H	50 W
Havre (Le) - Harfleur	7 H	50 W
Lille - Bouvigny	8a H	20 kW
Limoges - Les Cars	2 H	20 kW
Lyon II - Mont Pilat	12 H	20 kW
Mans (Le) - Mayet	12 V	10 kW
Marseille - Grande-Etoile	8 H	20 kW
Metz - Luttange	6 H	10 kW
Mulhouse - Belvédère	8 H	20 kW
Nancy - Vandœuvre	7 V	50 W
Nantes - Maisonnay	4 V	20 kW
Paris - Tour Eiffel	7 V	20 kW
Reims - Hautvillers	8a H	20 kW
Rennes - Saint-Pern	5 V	10 kW
Rouen - Grand-Couronne	5 H	20 kW
Rouen - Grand-Couronne	10 H	10 kW
Strasbourg - Lauth	5 H	3 kW
Toulouse - Pic du Midi (P)	5 H	500 W
Toulouse - Pechbonnieu	10 H	50 W
Troyes - Les Riceys	2 H	20 kW

P = Provisoire.

ALGERIE

Alger - Matifou	11 H	500 W
Constantine - Bellevue	7 H	50 W
Oran - Perret	8 H	50 W
Tessala (Oranie)	12 H	500 W